

Règlement intérieur de l'U.S.CORBELIN

REGLEMENT INTERIEUR

1. ENGAGEMENT DU CLUB

Les dirigeants de l'U.S. Corbelin s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- ✚ L'esprit de famille et la convivialité
- ✚ La rigueur et l'engagement
- ✚ Le respect de chacun
- ✚ La motivation et l'envie de gagner
- ✚ La solidarité et la loyauté
- ✚ L'esprit Fair-play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples

2. LICENCE

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'U.S. Corbelin doit avoir :

- ✚ pris connaissance du règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs)
- ✚ acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle
- ✚ passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale
- ✚ signalé les éventuels problèmes médicaux le concernant.

Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le bureau.

Pour toute demande d'une licence, une détection basée sur une période d'au moins 2 entraînements sera effectuée par les entraîneurs responsables. A la suite de cette période, le club se réserve le droit de refuser l'inscription du joueur.

Aucune licence ne sera délivrée sans que le règlement de la cotisation ne soit complet.

Aucune licence ne sera délivrée après le 15 novembre dans les catégories « Foot animation ».

Aucun joueur ne pourra prendre part à une compétition officielle s'il n'est pas licencié.

Aucun joueur ne sera remboursé de sa cotisation en cas d'arrêt de la pratique sportive, sauf cas de force majeure examiné par le bureau de l'U.S. Corbelin.

3. LE ROLE DE CHACUN

3.1. Le joueur

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive

Il est tenu de :

- ✚ Participer aux entraînements et aux matchs
- ✚ Respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers
- ✚ Prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement à la participation aux entraînements ou aux matchs (sauf cas particulier)
- ✚ Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants
- ✚ Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités)
- ✚ Respecter le matériel et les locaux de notre cl ainsi que les locaux des autres clubs

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

3.2. L'entraîneur ou l'éducateur

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Il est tenu de participer aux réunions de la commission technique pour échanger sur leurs pratiques et exécuter le projet sportif défini au niveau du club.

Il doit participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités).

Un entraîneur ou éducateur ayant suivi une formation payée par l'U.S. Corbelin, s'engage à y rester pour une période de 2 ans minimum. S'il désire quitter l'U.S. Corbelin, avant ce terme, il devra rembourser l'intégralité des frais engagés par l'U.S. Corbelin.

Il doit prendre en compte la répartition des terrains telle qu'elle est défini par le bureau lors des entraînements et des matchs.

Son rôle

Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.

Il doit être par son comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

Il s'efforce d'être présent avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.

Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

Tout éducateur ou entraîneur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses joueurs.

Un éducateur qui démissionne de ses fonctions, perd tous ses droits au sein de l'U.S. Corbelin. Il s'engage à remettre sous huitaine tous les documents et équipements en sa possession concernant l'U.S. Corbelin.

Lors d'un déplacement et si le nombre de voiture est insuffisant, l'entraîneur ou l'éducateur pourra décider purement et simplement d'annuler un déplacement.

3.3. Le dirigeant

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

Il devra :

- ✚ Accueillir les dirigeants et joueurs de l'équipe adverse ainsi que les arbitres
- ✚ Remplir la feuille de match
- ✚ Arbitrer si besoin
- ✚ Etre proche des enfants et agir de façon complémentaire avec l'éducateur (rôle éducatif)
- ✚ Connaître l'esprit de l'école de foot.

Tout dirigeant doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi des joueurs de l'U.C. Corbelin.

Un dirigeant qui démissionne de ses fonctions, perd tous ses droits au sein de l'U.S. Corbelin. Il s'engage à remettre sous huitaine tous les documents et équipements en sa possession concernant l'U.S. Corbelin.

Les commissions permettent à chaque dirigeant de s'impliquer et d'impliquer des parents ou joueurs volontaires dans la vie du club. Les principales commissions sont :

- ✚ Animations et festivités (tournois, soirées, lotos...)
- ✚ Sponsoring (trouver des supports de publicité et des annonceurs)
- ✚ Finances
- ✚ Ethique

3.4. Les parents (représentant légal pour les mineurs)

En inscrivant leur enfant dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leur enfant

La sécurité des enfants passe par leur implication au sein du club. Les parents doivent :

- ✚ Accompagner leurs enfants sur les lieux des entraînements et des matchs. Avant de quitter leur enfant, ils s'assurent que l'encadrement est présent
- ✚ Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînements et de matchs
- ✚ Prévenir le dirigeant en cas d'absence ou de retard
- ✚ Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités).

En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité de l'U.S. Corbelin n'est pas engagée.

En cas de retard, préciser à l'enfant de les attendre dans l'enceinte du club.

Pour les rencontres à l'extérieur :

- ✚ Accompagner l'équipe le plus souvent possible et/ou s'assurer qu'il y a assez de véhicules pour le transport des joueurs avant le départ
- ✚ Fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu'une paire de chaussures
- ✚ Les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs.
- ✚ En cas d'absence pour un match, prévenir le dirigeant 48h à l'avance (sauf cas particulier)
- ✚ Ne pas intervenir dans la prise de décision des responsables ou dirigeants du club.

Tout parent doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi des joueurs de l'U.C. Corbelin.

Lors des matchs, les parents doivent avoir une attitude exemplaire en s'efforçant d'encourager les équipes de l'U.S. Corbelin. En outre, ils doivent se positionner derrière la main courante.

Le paiement des cotisations ne dispense pas les parents de participer au transport des enfants dans leur voiture. Ils doivent veiller en particulier qu'ils soient bien couverts par leur compagnie d'assurance et l'U.S. Corbelin leur recommande de prendre une licence de dirigeant (gratuite).

LA VIE DU CLUB

4. LES ENTRAÎNEMENTS

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale. Elle ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'un entraînement, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

5. LES MATCHS

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matchs.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année et en possession de ses protège-tibias et de ses chaussures adaptées au terrain.

Le maillot et le short seront remis au début de la rencontre.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

A la fin de la rencontre, le joueur est tenu de remettre les shorts et maillots du match dans le sac pour le lavage.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers.

Tout joueur averti par un carton jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons autres qu'un excès d'engagement dû à notre sport se verra automatiquement

responsabilisé de sa faute et pourra être convoqué devant la commission discipline de L'U.S. Corbelin.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'un match, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

6. LES VESTIAIRES

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.

Il est également interdit de fumer dans les locaux mis à notre disposition, de même tout alcool ne pourra être consommé sur les lieux (vestiaires et terrains)

L'équipe devra laisser le vestiaire dans un état de propreté correct.

7. L'ESPRIT SPORTIF ET LE FAIR PLAY

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié de l'US Corbelin en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matchs comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.

Tout joueur convoqué à une commission de discipline ou d'éthique sportive au district de l'Isère ou à la Ligue Rhône Alpes s'engage à y être présent ou s'engage à envoyer un courrier d'excuse relatant les faits pour sa défense ou celle d'autrui. Pour tout manquement à sa responsabilité celui-ci se verra exclu de l'équipe en l'absence de cette régularisation.

8. DIVERS ET AUTRES

8.1. Implication des différents acteurs

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité

au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

Tous parents ou tous joueurs voulant s'investir dans le club, comme dirigeant d'une catégorie, arbitre lors d'une rencontre, sera le bienvenu dans notre club, n'hésitez pas à nous rejoindre.

8.2. Le local du stade

Il est exclusivement réservé à l'usage que pourra en faire l'U.S. Corbelin. Sa gestion est assurée par une commission interne à l'U.S. Corbelin.

Il ne pourra en aucun cas être mis à disposition d'un dirigeant, d'un éducateur, d'un joueur ou d'un parent pour un usage privé.

8.3. L'accès au stade

Tout dirigeant, entraîneur, éducateur, joueur ou parent sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants se verra interdire l'accès au stade.

8.4. Les manifestations

Seules les manifestations à l'initiative de l'U.S. Corbelin seront organisées sous l'appellation de l'U.S. Corbelin.

RAPPEL : Les dirigeants sont bénévoles et donnent de leur temps pour vous et vos enfants.

Merci de nous respecter, comme nous devons vous respecter

